



## COMPTE RENDU DU 4 NOVEMBRE 2021

**20 conseillers présents :** M. Franck POURRAT - M. Michel REVELIN - Mme Emilie LEVIEUX - M. Yves ROUVIERE - Mme Christine MATRAT - Mme Claire NEURY - M. Camille MONTAGNAT - Mme Magali DELMONT – M. Bernard VERNAY - Mme Annie FRIZON - - Mme Béatrice DUREPAIRE - Mme Isabelle DELAGE - Mme Laurence LUINO – Mme Josiane GERIN - M. Damien GINESTE – M. Daniel CHEMINEL - M. Marc BENATRU – Mme Régine BROIZAT - M. Stéphane CAPOURET - Mme Jacqueline GERBOULLET

**7 conseillers excusés :**

M. François DOUHERET (donne procuration à M. Franck POURRAT)  
M. Olivier ZANCA (donne procuration à M. Damien GINESTE)  
Madame Marie José RUBIRA (donne procuration à Mme Claire NEURY)  
M. Fabrice VIDAL (donne procuration à M. Michel REVELIN)  
M. Philippe PIERRE (donne procuration à Mme Christine MATRAT)  
Mme Brigitte PERRIER (donne procuration à M. Bernard VERNAY)  
Mme Nathalie PELLER-

Secrétaire de séance : Monsieur Camille MONTAGNAT

Mme DELMONT et Mme LEVIEUX ne sont pas présentes en début de séance, arrivée à 20h et 20h15.

### **I APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021**

**VOTE**

**Pour : unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **II – INFORMATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE**

Nous sommes en phase de finalisation du projet école, un retard d'une année lié au COVID, au sinistre sur la livraison de la cuisine qui a engendré une bataille d'experts et d'assurance, qui auraient pu perdurer très longtemps.  
Les divers avenants positifs et négatifs sont communs pour un projet de cette envergure, une l'augmentation des matières premières liée à la crise mondiale engendrée par la crise sanitaire.

#### **2021/CP/02 COMMANDE PUBLIQUE – Pôle scolaire – Avenant n° 6 – Lot 1 – Désamiantage – Démolitions**

Dans le cadre du marché concernant les travaux de construction d'un groupe scolaire, il est nécessaire de prendre en considération la variation du montant du Lot 1 – Désamiantage – Démolitions à travers la mise en œuvre d'un avenant.

Cet avenant résulte d'une modification de la phase 4 des travaux de construction du groupe scolaire, demandée par la nouvelle Municipalité mise en place depuis le 03 juillet 2020.

Cette modification génère la suppression et l'ajout de travaux dont les circonstances étaient imprévues au marché initial dont le détail est mentionné sur les documents joints :

\_ ordre de service n° 11 d'un montant de 113 278.70 € HT.

Le montant du marché initial pour le lot 1 s'élevait à 367 686.53 € HT.

En prenant compte des avenants précédents :

\_ ordre de service n° 2 d'un montant de - 5 455.00 € HT  
\_ ordre de service n° 3 d'un montant de + 8 987.50 € HT  
\_ ordre de service n° 4 d'un montant de + 10 035.17 € HT  
\_ ordre de service n° 5 d'un montant de + 1 033.60 € HT  
\_ ordre de service n° 7 d'un montant de - 5 226.49 € HT,

le pourcentage d'augmentation du lot 1 est de 33.35 %.

### **2021/CP/03 COMMANDE PUBLIQUE – Pôle scolaire – Avenant n° 8 – Lot 2 – Terrassement – Gros oeuvre**

Dans le cadre du marché concernant les travaux de construction d'un groupe scolaire, il est nécessaire de prendre en considération la variation du montant du Lot 2 – Terrassement – Gros oeuvre à travers la mise en œuvre d'un avenant.

Cet avenant résulte d'une modification de la phase 4 des travaux de construction du groupe scolaire, demandée par la nouvelle Municipalité mise en place depuis le 03 juillet 2020.

Cette modification génère la suppression et l'ajout de travaux dont les circonstances étaient imprévues au marché initial dont le détail est mentionné sur les documents joints :

\_ ordre de service n° 16 d'un montant de 115 494.99 € HT.

Le montant du marché initial pour le lot 2 s'élevait à 1 497 292.89 € HT.

En prenant compte des avenants précédents :

_ ordre de service n° 2 d'un montant de	-	30 082.66 € HT
_ ordre de service n° 4 d'un montant de	+	242 168.57 € HT
_ ordre de service n° 5 d'un montant de	-	23 058.54 € HT
_ ordre de service n° 7 d'un montant de	+	13 104.35 € HT
_ ordre de service n° 9 d'un montant de	+	29 688.00 € HT
_ ordre de service n° 10 d'un montant de	+	11 538.00 € HT
_ ordre de service n° 11 d'un montant de	+	8 440.00 € HT

le pourcentage d'augmentation du lot 2 est de 24.53 %.

### **2021/CP/04 COMMANDE PUBLIQUE – Pôle scolaire – Avenant n° 10 – Lot 3 – Charpente bois – Couverture tuiles et zinc**

Dans le cadre du marché concernant les travaux de construction d'un groupe scolaire, il est nécessaire de prendre en considération la variation du montant du Lot 3 – Charpente bois – Couverture tuiles et zinc à travers la mise en œuvre d'un avenant.

Cet avenant résulte d'une modification de la phase 4 des travaux de construction du groupe scolaire, demandée par la nouvelle Municipalité mise en place depuis le 03 juillet 2020.

Cette modification génère la suppression et l'ajout de travaux dont les circonstances étaient imprévues au marché initial dont le détail est mentionné sur les documents joints :

\_ ordre de service n° 19 d'un montant de 42 450.04 € HT.

Le montant du marché initial pour le lot 3 s'élevait à 493 415.12 € HT.

En prenant compte des avenants précédents :

_ ordre de service n° 2 d'un montant de	+	1 274.80 € HT
_ ordre de service n° 4 d'un montant de	+	1 735.17 € HT
_ ordre de service n° 5 d'un montant de	+	7 541.00 € HT
_ ordre de service n° 6 d'un montant de	+	781.32 € HT
_ ordre de service n° 8 d'un montant de	+	770.00 € HT
_ ordre de service n° 10 d'un montant de	+	11 024.96 € HT
_ ordre de service n° 11 d'un montant de	+	3 721.00 € HT
_ ordre de service n° 12 d'un montant de	+	1 295.00 € HT
_ ordre de service n° 16 d'un montant de	+	1 685.00 € HT
_ ordre de service n° 18 d'un montant de	+	2 415.00 € HT,

le pourcentage d'augmentation du lot 3 est de 15.13 %.

### **2021/CP/05 COMMANDE PUBLIQUE – Pôle scolaire – Avenant n° 6 – Lot 6 - Métallerie**

Dans le cadre du marché concernant les travaux de construction d'un groupe scolaire, il est nécessaire de prendre en considération la variation du montant du Lot 6 - Métallerie à travers la mise en œuvre d'un avenant.

Cet avenant résulte d'une modification de la phase 4 des travaux de construction du groupe scolaire, demandée par la nouvelle Municipalité mise en place depuis le 03 juillet 2020.

Cette modification génère la suppression et l'ajout de travaux dont les circonstances étaient imprévues au marché initial dont le détail est mentionné sur les documents joints :

\_ ordre de service n° 14 d'un montant de 44 364.20 € HT.

Le montant du marché initial pour le lot 6 s'élevait à 246 951.37 € HT.

En prenant compte des avenants précédents :

\_ ordre de service n° 3 d'un montant de - 4 323.83 € HT  
\_ ordre de service n° 5 d'un montant de + 10 660.58 € HT  
\_ ordre de service n° 7 d'un montant de + 4 993.92 € HT  
\_ ordre de service n° 8 d'un montant de + 8 809.13 € HT  
\_ ordre de service n° 12 d'un montant de + 5 392.97 € HT,

le pourcentage d'augmentation du lot 6 est de 28.30 %.

#### **2021/CP/06 COMMANDE PUBLIQUE – Pôle scolaire – Avenant n° 6 – Lot 9 – Plâtrerie – Peinture – Faux plafonds – Sols PVC**

Dans le cadre du marché concernant les travaux de construction d'un groupe scolaire, il est nécessaire de prendre en considération la variation du montant du Lot 9 – Plâtrerie – Peinture – Faux plafonds – Sols PVC à travers la mise en œuvre d'un avenant.

Cet avenant résulte d'une modification de la phase 4 des travaux de construction du groupe scolaire, demandée par la nouvelle Municipalité mise en place depuis le 03 juillet 2020.

Cette modification génère la suppression et l'ajout de travaux dont les circonstances étaient imprévues au marché initial dont le détail est mentionné sur les documents joints :

\_ ordre de service n° 16 d'un montant de 6 588.59 € HT.

Le montant du marché initial pour le lot 9 s'élevait à 607 185.94 € HT.

En prenant compte des avenants précédents :

\_ ordre de service n° 2 d'un montant de + 5 268.56 € HT  
\_ ordre de service n° 4 d'un montant de + 10 584.57 € HT  
\_ ordre de service n° 6 d'un montant de + 1 485.40 € HT  
\_ ordre de service n° 7 d'un montant de + 16 063.47 € HT  
\_ ordre de service n° 9 d'un montant de - 2 819.42 € HT  
\_ ordre de service n° 13 d'un montant de + 11 352.49 € HT  
\_ ordre de service n° 15 d'un montant de + 1 994.80 € HT,

le pourcentage d'augmentation du lot 9 est de 8.32 %.

#### **2021/CP/07 COMMANDE PUBLIQUE – Pôle scolaire – Avenant n° 4 – Lot 12 – Electricité courants forts et courants faibles**

Dans le cadre du marché concernant les travaux de construction d'un groupe scolaire, il est nécessaire de prendre en considération la variation du montant du Lot 12 – Electricité courants forts et courants faibles à travers la mise en œuvre d'un avenant.

Cet avenant résulte d'une modification de la phase 4 des travaux de construction du groupe scolaire, demandée par la nouvelle Municipalité mise en place depuis le 03 juillet 2020.

Cette modification génère la suppression et l'ajout de travaux dont les circonstances étaient imprévues au marché initial dont le détail est mentionné sur les documents joints :

\_ ordre de service n° 12 d'un montant de 16 105.90 € HT.

Le montant du marché initial pour le lot 12 s'élevait à 353 301.02 € HT.

En prenant compte des avenants précédents :

\_ ordre de service n° 4 d'un montant de + 2 446.62 € HT  
\_ ordre de service n° 6 d'un montant de + 9 567.33 € HT  
\_ ordre de service n° 7 d'un montant de + 12 638.40 € HT,

le pourcentage d'augmentation du lot 12 est de 11.53 %.

#### **2021/CP/08 COMMANDE PUBLIQUE – Pôle scolaire – Avenant n° 7 – Lot 16 – VRD - Plantations**

Dans le cadre du marché concernant les travaux de construction d'un groupe scolaire, il est nécessaire de prendre en considération la variation du montant du Lot 16 – VRD - Plantations à travers la mise en œuvre d'un avenant.

Cet avenant résulte d'une modification de la phase 4 des travaux de construction du groupe scolaire, demandée par la nouvelle Municipalité mise en place depuis le 03 juillet 2020.

Cette modification génère la suppression et l'ajout de travaux dont les circonstances étaient imprévues au marché initial dont le détail est mentionné sur les documents joints :

\_ ordre de service n° 20 d'un montant de 8 786.39 € HT.

Le montant du marché initial pour le lot 16 s'élevait à 443 448.40 € HT.

En prenant compte des avenants précédents :

\_ ordre de service n° 2 d'un montant de - 18 510.00 € HT  
\_ ordre de service n° 4 d'un montant de + 5 981.00 € HT  
\_ ordre de service n° 6 d'un montant de + 12 145.39 € HT  
\_ ordre de service n° 7 d'un montant de + 99 930.99 € HT  
\_ ordre de service n° 9 d'un montant de + 8 575.38 € HT  
\_ ordre de service n° 10 d'un montant de - 6 072.50 € HT  
\_ ordre de service n° 11 d'un montant de + 1 389.00 € HT  
\_ ordre de service n° 12 d'un montant de - 35 696.16 € HT  
\_ ordre de service n° 18 d'un montant de + 7 250.00 € HT  
\_ ordre de service n° 19 d'un montant de - 19 589.74 € HT,

le pourcentage d'augmentation du lot 16 est de 14.47 %.

### **2021/CP/09 COMMANDE PUBLIQUE – Pôle scolaire – Lot 19 - Plomberie**

Dans le cadre du marché concernant les travaux de construction d'un groupe scolaire, il convient de procéder à des travaux de plomberie relatifs à l'aménagement de la cour de l'école maternelle et de son préau avec la démolition partielle (ancienne cuisine) du bâtiment existant Joannès Lacroix (PHASE 4).

Sur la base d'un marché défini selon l'article R-2132-2 du Code de la Commande Publique et lancé par le maître d'œuvre, le Cabinet VURPAS Architectes, l'entreprise Sarl MARTIN demeurant à VIENNE (Isère) a été retenue pour un montant total HT de 15 826.00 €.

Des discussions sur le coût de l'école, notamment sur le sinistre de la restauration scolaire. M. BENATRU demande l'impact de cette situation. M. Revelin précise que cela a pu se résoudre assez rapidement au vu de la situation. Certains surcoûts sont liés au choix de conserver l'ancienne école, d'autres sont dus à la crise covid qui enflamme le cout des matières premières.

Le surcout de ce choix pourra être donné à la fin du projet.

La fin des travaux est prévue aux vacances de Pâques.

### **III – INFORMATIONS DONNEES PAR LE MAIRE**

#### **Remerciement de la mairie de Culin**

Remerciements de la part de la commune de Culin pour vous remercier de la délibération prise le 30 Septembre pour la réduction de leur contribution à l'accueil d'un enfant de Culin en classe Ulis. Le maire de Culin salue notre sens de la solidarité territoriale.

#### **Location d'un appartement musée Drevon**

Mi-décembre notre nouveau chef de la police arrivera à st Jean de Bournay.

Volonté d'installer la police municipale au plus près du cœur de la ville, nous prévoyons donc en 2022 l'installation de la police municipale dans le centre-ville sans doute maison des associations. Rafraichissement de cet appartement en régie, en utilisant une personne qui devait faire des Travaux d'Intérêts Généraux pour payer sa dette à la société.

Revoiture du coût du loyer pour être dans les normes. Après l'occupation des locaux de Jules Verne pour 3 ABI et le Siad, prochainement la mission locale. D'autres loyers seront générés par les locations de cabinets dans la future maison médicale. La commune peut se féliciter de cette nouvelle opération de location de locaux communaux

Une stratégie nécessaire pour augmenter nos recettes de fonctionnement sachant que nos dépenses augmentent.

**Salle du conseil Municipal**, réflexion à engager, trop petite, et démographie augmente. Salles communales prises par les associations. Etude à mener pour aménager le préau de Jules Verne.

#### **Mise en place du quart d'heure citoyen**

La crise sanitaire ne nous a pas permis la mise en place des temps d'échanges prévus avec les st Jeannais.

La commune a fait seulement 2 réunions de quartiers, mis en place da vidéo pour le conseil municipal et nous répondons aux questions en lignes mais nous souhaitons aller plus loin dès le mois de Janvier avec la création du quart d'heure citoyen, où à l'issue du conseil municipal les citoyens présents pourront échanger avec les élus sur les sujets qu'ils souhaitent.

La collectivité proposera également aux st Jeannais la possibilité de poser des questions ou faire des propositions via une boîte mail et une boîte à idée en mairie.

Si la situation sanitaire ne se redégrade pas les réunions de quartiers seront relancées et sans doute une réunion publique en 2022.

Parallèlement une réflexion est engagée sur la salle conseil municipale qui va être trop petite si nous passons les 5000 habitants et donc les 29 élus municipaux et la possibilité pour la population d'assister aux séances et d'échanger avec les élus. La salle des lfs et la salle Claire Delage, sont souvent occupées par des associations.

#### **Café de l'emploi**

A l'initiative de François Douheret, nous avons lancé en Juillet 2020 les cafés de l'emploi qui permettaient aux entreprises locales de recruter et aux demandeurs d'emplois de trouver un travail. Initiative poursuivie avec réussite par Brigitte Perrier avec 38 emplois et stages rémunérés et 30 recruteurs participants.

Suite à cette réussite qui génère une période plus calme Nous voulons dynamiser et élargir le dispositif en proposant aux entreprises et demandeurs d'emplois du territoire d'être présents et ainsi élargir l'offre et la demande dans une logique gagnant-gagnant.

Dès le 1 er Décembre un café de l'emploi XXL aura lieu à la salle Claire Delage avec le soutien de Bièvre Isère pour la communication, le réseau d'entreprises et le matériel informatique, avec la présence de POLE EMPLOI, de la mission locale et des associations d'insertions.

**Arrivée de Mme Magalie DELMONT à 20h.**

#### **Rond-point de l'Escale**

Un projet évoqué depuis plus de 40 ans avec déjà un accident mortel au début des années 80. Un projet initié par les anciens maires, Mrs Vivian et Cheminel mais qui n'avait pas encore abouti. En Septembre 2020, M. Pourrat a demandé conseil à Mr Colombier et il a écrit au président du Département Mr Barbier pour lui demander d'examiner la possibilité de réalisation d'un giratoire suite aux trop nombreux accidents (2 consécutifs récemment).

Il a répondu positivement et les services du département ont donc réalisé les études de faisabilité qui nous conduisent aujourd'hui à la possibilité de réaliser cet ouvrage qui va résoudre les problèmes de sécurité sur un secteur devenu beaucoup trop dangereux avec une augmentation incessante du trafic.

Le projet prévoit également l'amélioration de la sécurité des cycles et piétons sur ce quartier.

M. CHEMINEL explique le travail entrepris par le passé. M. BENATRU demande si beaucoup de propriétaires sont concernés par ce projet. M. REVELIN, précise que cela touche 4 propriétaires. C'est le Département qui gère l'achat du foncier, c'est une maîtrise d'ouvrage du Département.

#### **IV- DEVELOPPEMENT URBAIN ET GESTION FONCIERE**

##### **2021/105 Travaux d'aménagements Avenue de la Libération – TE38 – Eclairage public**

La Commune de ST JEAN DE BOURNAY envisage des travaux d'aménagements à réaliser Avenue de la Libération (aménagements de surface et reprise des réseaux).

TE38 a donc été interrogé pour la reprise et la modernisation des réseaux d'éclairage public de cette voie. Afin que le TE38 puisse lancer la réalisation de ces travaux, il convient que la Commune prenne acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération.

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- 1 - Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à 35 866.00 €
- 2 - Le montant total de financement externe s'élèverait à 13 236.00 €
- 3 - La participation aux frais du TE38 s'élèverait à 1 281.00 €
- 4 - La contribution aux investissements s'élèverait à 21 349.00 €,  
soit une participation prévisionnelle de la Commune qui s'élèverait à 22 630.00 €.

Le conseil municipal, délibère pour :

- **PRENDRE** acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération
- **PRENDRE** acte de sa participation aux frais du TE38
- **APPROUVER** sa contribution aux investissements qui sera établie par le TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fond de concours d'un montant prévisionnel maximum de 22 630.00 €.

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux, tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

#### **VOTE**

**Pour : unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

##### **2021/106 Travaux d'aménagements Avenue de la Libération – TE38 – Enfouissement des réseaux Enedis**

La Commune de ST JEAN DE BOURNAY envisage des travaux d'aménagements à réaliser Avenue de la Libération (aménagements de surface et reprise des réseaux).

Dans le cadre de l'enfouissement des réseaux ENEDIS traversant actuellement cette voie en aérien et afin que le Territoire d'Energie Isère (TE38) puisse lancer le bon de commande d'étude pour ce dossier, il convient que la Commune prenne acte du plan de financement prévisionnel et de sa contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage pour cette opération.

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

- 1 – Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à 133 068.00 €
- 2 – Le montant total de financement externe serait de 77 431.00 €
- 3 – La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38 s'élèverait à 3 149.00 €
- 4 – La contribution aux investissements s'élèverait à 52 488.00 €  
soit une participation prévisionnelle de la Commune qui s'élèverait à 55 637.00 €.

Le conseil municipal, délibère pour :

- **PRENDRE** acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés
- **PRENDRE** acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38.

#### **VOTE**

**Pour : unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **2021/107 Travaux d'aménagements Avenue de la Libération – TE38 – Enfouissement des réseaux Orange**

La Commune de ST JEAN DE BOURNAY envisage des travaux d'aménagements à réaliser Avenue de la Libération (aménagements de surface et reprise des réseaux).

Dans le cadre de l'enfouissement des réseaux ORANGE traversant actuellement cette voie en aérien et afin que le Territoire d'Energie Isère (TE38) puisse lancer le bon de commande d'étude pour ce dossier, il convient que la Commune prenne acte du plan de financement prévisionnel et de sa contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage pour cette opération.

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur ORANGE, les montants prévisionnels sont les suivants :

- 1 – Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à 41 717.00 €
- 2 – Le montant total de financement externe serait de 1 500.00 €
- 3 – La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38 s'élèverait à 1 987.00 €
- 4 – La contribution aux investissements s'élèverait à 38 231.00 €  
Soit une participation prévisionnelle de la Commune qui s'élèverait à 40 218.00 €.

Le conseil municipal, délibère pour :

- **PRENDRE** acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés
- **PRENDRE** acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38.

### **VOTE**

**Pour : unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **V FINANCES**

### **2021/108 Demandes de subventions exceptionnelles**

#### **Rugby :**

Suite aux mesures gouvernementales concernant le COVID, le club de rugby s'est vu contraint d'annuler des manifestations, avec une perte de revenu conséquent. Malgré cela, il a décidé d'agir pour la cohésion sociale, en permettant une gratuité de la licence sportive pour relancer les adhésions. Il demande donc un geste en faveur de cette gratuité imposée pour la relance du club.

#### **Bacoba:**

C'est aussi lié à la crise du COVID, et les comptes sont déficitaires.

#### **Jaspir :**

Dans le cadre d'un programme triennal avec l'école élémentaire, Jaspir intervient en classe et dans des ateliers. Il convient pour la programmation 2021/2022 de verser la subvention suivante pour la poursuite du projet. Mme NEURY explique ce petit coup de pouce.

Conformément à l'article L. 2311-7 du CGCT qui prévoit que « l'attribution des subventions donne lieu à délibération distincte du vote du budget » il appartient au Conseil Municipal de fixer le montant des subventions attribuées aux associations pour 2021.

<b>subventions exceptionnelles</b>	<b>BP 2021</b>
Rugby	1 000 €
Bacoba Club	1 500 €
Assoc. JASPIR (Mythologie)	1 819 €

Le conseil municipal, délibère pour :

- **APPROUVER** le montant des subventions suivantes
- **INSCRIRE** les crédits au budget 2021

### **VOTE**

**Pour : unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **Arrivée de Mme Levieux à 20h15**

### **2021/109 Restitution de la compétence de l'Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH) des mercredis**

Vu, l'article 169 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°151-2021 de Bièvre Isère communauté actant la restitution de la compétence ALSH du mercredi et modifiant l'intérêt communautaire

Monsieur le Maire expose que :

Bièvre Isère Communauté exerce en matière d'Accueil de loisirs Sans hébergement, une compétence partagée avec les communes. Depuis la fusion avec la communauté de commune de la région St Jeannaise, Bièvre Isère gère un ALSH ouvert sur 2

sites (Châtonnay et Savas Mépin) de 11h30 à 18h30 les mercredis. Considérant que cette offre est davantage un service de proximité, la reprise de cette compétence par l'échelon communal à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021 a été actée.

Afin d'évaluer les impacts financiers de cette restitution de compétence, la Commission Locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie le 5 mai 2021 et le 30 septembre 2021 pour définir le montant qui viendra majorer les attributions de compensation des communes utilisatrices de ce service en fonction du nombre de journées enfants de chaque commune.

Communes	Montant annuel
ARTAS	7 494
BEAUVOIR DE MARC	3 052
CHAMPIER	1 578
CHÂTONNAY	10 996
COMMELLE	1 167
CULIN	5 425
LE MOTTIER	929
LIEUDIEU	716
MEYRIEU LES ETANGS	4 152
ORNACIEUX-BALBINS	53
ROYAS	4 099
SAINT AGNIN SUR BION	424
SAINT JEAN DE BOURNAY	10 479
STE ANNE SUR GERVONDE	1 194
SAVAS MEPIN	4 523
TRAMOLE	1 353
VILLENEUVE DE MARC	1 937
TOTAL	59 571

Le conseil municipal, délibère pour :

**D'APPROUVER** le rapport d'évaluation des charges transférées du 30 septembre 2021 joint ainsi que les montants détaillés dans le tableau ci-joint, lesquels sont conformes audit rapport

- **D'AUTORISER** le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires.

M. CHEMINEL précise que la CCBI rembourse ce qu'elle prenait avant.

Il demande si le montant pourra être revu selon le nombre d'enfants accueilli. Il est répondu que c'est la CLECT, seule compétente pour définir une règle du jeu, qui décidera des montants alloués pour les années à venir.

**VOTE**

**Pour : unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Une réussite avec 60 inscriptions pour une moyenne de 50 enfants chaque Mercredi. Une réussite qui met en évidence le potentiel d'attractivité de la commune et du nouveau groupe scolaire.

**2021/110 Décision modificative N°2 du budget communal**

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°2021/33 du conseil municipal en date du 25 mars 2021 approuvant le Budget Primitif,

Vu la délibération 2021/79 concernant la Participation de la Commune au capital de la SPL,

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

38399 Code INSEE	MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY BUDGET COMMUNAL	DM n°2 2021
---------------------	---	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

DM CIMETIERE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2031-127-0 : TOUR LESDIGUIERES	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-21784-126-0 : CIMETIERE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €
<b>TOTAL R 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>-40 000,00 €</b>		<b>40 000,00 €</b>

Le conseil municipal, délibère pour :

- **APPROUVER** la décision modificative n°2 du budget communal
- **INSCRIRE** les sommes correspondantes au budget

**VOTE**

**Pour : unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

M. BENATRU demande si le montant de 40 000 € correspond à la première tranche. M. REVELIN répond par l'affirmatif, il est même un peu en dessous. Mme LEVIEUX précise que 3 bancs ont été installés.

**VI RESSOURCES HUMAINES**

**2021/111 Adhésion au contrat cadre de fournitures de titres restaurant mis en place par le Centre de gestion de l'Isère.**

La loi du 19 février 2007 a donné la possibilité aux collectivités de souscrire un ou plusieurs contrats d'action sociale pour leurs agents, et d'en définir librement les modalités. De tels contrats ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille. Les collectivités peuvent pour ce faire agir directement ou faire appel aux services du Centre de gestion.

A l'issue d'une procédure de consultation de marché public, le Centre de gestion de l'Isère a mis en place un contrat cadre ouvert et à adhésion facultative, dont l'avantage est de mutualiser les coûts.

Deux prestataires ont été retenus à l'issue de notre consultation :

- Lot 1 : **Sodexo** pour les chèques déjeuner version papier
- Lot 2 : **Edenred** pour les chèques déjeuners dématérialisés (carte)

Il est proposé aux élus :

1 - D'adhérer au contrat-cadre mutualisé à la date du 01 janvier 2022, cette délibération est valable pour les 3 cas de figure suivants :

- Soit pour le lot 1 : **Sodexo** pour les chèques déjeuner version papier
- Soit pour le lot 2 : **Edenred** pour les chèques déjeuner dématérialisés (carte)
- Soit pour les 2 lots

La durée du contrat cadre est de 4 ans avec un effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

2 - De fixer la valeur faciale du titre restaurant à 7 €.

3 -De fixer la participation de la commune à 50 % de la valeur faciale du titre.

La participation de l'employeur doit être comprise entre 50% et 60% de la valeur faciale du titre et ne pas excéder 5,55 Euros/agent/jour (seuil 2021) afin de ne pas être incluse dans l'assiette des cotisations sociales.

L'adhésion de la commune de St Jean de Bournay donnera la possibilité à ses agents de bénéficier de ces prestations.

Vu la délibération 2021/2 pour mandat donné au Centre de Gestion de l'Isère afin de développer un contrat de prestations sociales

Vu la convention jointe en annexe sur la convention d'adhésion,

Le conseil municipal, délibère pour :

- **APPROUVER** l'adhésion au contrat cadre de fournitures de titres restaurant mis en place par le Centre de gestion de l'Isère et les modalités de cette convention
- **AUTORISER** le Maire à engager les démarches nécessaires dans le cadre de de fournitures de titres restaurant

**VOTE**

**Pour : unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**



Il s'agit seulement d'une adhésion à un contrat cadre, la décision finale d'entrer dans le dispositif sera étudiée en fonction des contraintes de la section de fonctionnement.

### **2021/112 Modification du tableau des effectifs**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;  
Vu l'avis favorable du comité technique du 21 septembre 2021 sur les lignes directrices du Centre de gestion,  
Vu l'arrêté municipal du 19 octobre 2021 arrêtant les lignes directrices de la collectivité,

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. Considérant le tableau des effectifs,

Considérant la valorisation des parcours professionnels et l'avancement de grade de 4 agents, leur poste est transformé en agent de maîtrise,

Considérant la volonté de renforcer les effectifs de la commune pour pallier aux thématiques des collectivités notamment dans le cadre de la transition écologique et pour pallier à des champs du développement durable, il est proposé la création d'un poste de technicien.

Considérant le départ d'un gardien brigadier au 1<sup>er</sup> novembre, son poste est conservé pour un agent qui est en train de passer le concours, suite au recrutement pour le remplacer, un poste est transformé en chef de service,

Le conseil municipal, délibère pour :

- **CREER** à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021
  - 4 emplois d'agents de maîtrise à temps complet
  - 1 emploi de technicien à temps complet
  - 1 emploi de chef de service de police municipale à temps complet

et à **SUPPRIMER**

4 emplois d'agents technique principal de 1<sup>ère</sup> classe

- **POURVOIR** les emplois ainsi créés conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant le recrutement des agents de la Fonction Publique territoriale.
- **APPROUVER** le tableau des effectifs qu'il résulte de ces modifications,
- **AUTORISER** M. le Maire à signer les actes administratifs se reportant à cette délibération,
- **INSCRIRE** les crédits correspondants au budget.

#### **VOTE**

**Pour : unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Les 4 postes d'agents de maîtrise sont liés à la possibilité pour 4 agents très anciens dans la collectivité et donnant entière satisfaction d'entrer dans un dispositif de promotion avant leur départ en retraite.

Le poste de policier municipal est financé par 7 communes voisines suite à la signature de convention de police pluri communale. Dispositif qui se généralise un peu partout (vu dans le DL).

La création du poste de technicien est liée à notre déficit sur une thématique essentielle pour les communes.

Communes qui voient leurs champs de compétences s'élargir en matière de développement durable et transition écologique qui impactent tous les projets et le quotidien des collectivités.

### **VII - INFORMATIONS DIVERSES**

Membre du groupement coordonné par TE38 pour l'achat de gaz, le marché subséquent du lot 1, découlant de l'accord-cadre 2022-2025 a été attribué le 8 juillet 2022 au fournisseur **SAVE**.

**Celui-ci deviendra le fournisseur de gaz à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et ce, jusqu'au 31 décembre 2024.**

L'augmentation pour l'année 2022 de 17,06% s'explique par plusieurs facteurs :

-la hausse du prix du carbone

-la reprise de l'activité économique mondiale suite à la crise sanitaire, qui a eu pour conséquence un rebond des prix du gaz.

M. POURRAT

Réunion publique sur la C 0.5 le 15 Novembre. TGAP, TEOM sont des sujets actuels, une réunion publique a eu lieu.

M. BENATRU explique qu'il faut retravailler sur le tri, et surtout moins enfouir.

Il fait remonter le mauvais travail des agents de déchetterie.

Il propose de retravailler les bases fiscales. Il fait cette demande. Mais M. CHEMINEL explique que ce travail ne dépend pas de la commune.

M. REVELIN revient sur le sujet des déchets, sur l'avenir, notamment sur la piste de l'incinération qui est la plus envisagée par les SICTOM.

Mme GERBOULLET lit un courrier sur la problématique de la taxe des ordures ménagères, notamment sur les injustices de cette taxe.

M. POURRAT n'est pas d'accord avec les arguments de cette injustice. Les bases foncières sont calculées par les services des impôts. Les services offerts par la commune créent une base foncière qui est représentative de ces habitants.

M. BENATRU et M. CHEMINEL rappellent l'histoire de cette taxe, et l'obligation de s'y soumettre.

Le cout de traitement des déchets est phénoménal.

M. GINESTE revient sur le travail des agents de déchetterie, il précise que les utilisateurs doivent aussi faire des efforts.

L'environnement va couter cher dans les années qui viennent avec la hausse de la TGAP ;

Projet de la zone d'activités vers l'ancien bâtiment de Saroja

Le projet avance, avec les acquisitions foncières en cours par la CCBI ;

Le PC du Gymnase est déposé.

M. REVELIN :

Travaux, Cimetière : les travaux avancent, avec une programmation pluri annuelle. 7 allées ont déjà été enherbées et 3 revêtues en enrobé.

M. CHEMINEL revient sur la numérisation du cimetière, et sur la nomination des allées. L'équipe municipale prendra le relai sur cette question des baptêmes des allées.

Sécurité au hameau de Bournay : une réunion a eu lieu sur place. M. REVELIN explique que les aménagements proposés seront inscrits au budget 2022

Tourne à Gauche Carloz : M. REVELIN a relancé le conseil départemental sur la dangerosité des manœuvres. Une solution alternative est examinée en utilisant une sur largeur de voirie qui nécessite d'être aménagée.

Travaux maison médicale : un agent y travaille en régie actuellement.

Lotissement toile à voile : des aménagements de voirie ont été faits sur le chemin des Garmelières par le lotisseur et à la demande de la commune.

Chicanes Chemin des Crozes : la construction d'un mur en retrait de la voie a amélioré la visibilité, et la peinture au sol du carrefour sera revue pour ce même objectif.

M. BENATRU revient sur les marquages au sol qui ne sont pas terminés. Ceux-ci le seront dès que possible, en fonction de l'emploi du temps des agents et de la météo.

Mme MATRAT

Une Mission Locale va être accueillie à St Jean de Bournay, dans l'ancienne Ecole. Elle va accompagner les jeunes dans leur insertion. Elle mobilisera des services pour les aider dans la recherche d'emploi et dans leur vie quotidienne. Elle proposera une relation personnalisée et globale avec sa conseillère Amandine SENS et son Directeur Bruno AMY ;

Conférences « Vivre chez soi en autonomie », 16 novembre à 9h en salle Claire Delage, elles sont financées par le Département.

Téléthon : 9 novembre salle n°1 à 9h, pour organiser la journée.

Animations déjà prévues : dimanche 5 décembre salle Claire Delage sur la journée

Randonnée 4\*4 organisée par le club 4\*4 loisirs et passion de Chatonnay

Repas à midi midi ELAN NEUF et la municipalité au prix de 15€ réservation en mairie

Et l'après midi animations par ATOUT CŒUR et ESPACE DANSE

Des stands de vente de gaufres, crêpes, bugnes seront également présents et tenus par le Judo Club et le secours catholique.

Le club de Badminton souhaite quant à lui faire une animation salle Claire DELAGE vendredi 3 décembre en soirée.

Le Bacoba Club vendra des lumignons le 11 décembre pour St Jean s'illumine.

Repas des aînés annulés, donc distribution des colis

M. ROUVIERE

Cérémonie du 11 Novembre

Il rappelle le devoir de mémoire, rassemblement à partir de 11h, départ place Roger Abel Coindoz

Un repas est organisé par M. TERRY, à 18€, sous réservation le 11/11 à 12h30 salle des ifs.

M. BENATRU

Il lit un courrier adressé aux élus d'opposition sur la fermeture des restaurants. M. POURRAT précise que cette lettre est intéressante, c'est dommage qu'elle soit anonyme, car il n'y a pas d'échanges.

M. POURRAT explique que l'hôtel du Nord est fermé depuis 30 ans, et finalement les élus d'opposition déjà présents en mandature, n'ont rien pu faire. Concernant les Cours, c'est l'initiative privé. Le patron a décidé d'arrêter. Concernant l'XTREME, c'est une problématique de recherche de cuisinier.

Ce n'est pas une problématique de mairie, c'est la peur de ne plus avoir de commerces. M. POURRAT reste ouvert pour échanger et rencontrer les personnes.

M. MONTAGNAT explique que c'est un sujet global que de travailler à l'attractivité d'une ville.

M. CHEMINEL rappelle qu'il s'est opposé aux changements de destination. M. REVELIN précise que le PLUI aujourd'hui protège la destination commerciale, notamment les RDC.

Cette lettre est liée à un effet conjoncturel. Notamment à cette carence de professionnels dans la restauration.

M. MONTAGNAT revient sur l'aide consentie aux restaurateurs, sur l'ouverture des terrasses.

M. CHEMINEL rappelle qu'une licence 4 est disponible en mairie, pour le Boulodrome.

M. MONTAGNAT précise qu'il y a une volonté de création d'ambulant sur le parking de Loca 2000.

M. MONTAGNAT travaille sur un nouveau site internet.

Il y a un travail sur le marché des impressions.

Il revient aussi sur l'actualité des centrales villageoises, réunion publique salle des ifs le 30 novembre à 19h sur le sujet. Il y a déjà 23 adhérents sur l'association.

Il y aura des réflexions sur les toitures des infrastructures publiques.

Mme NEURY précise que 3 arbres ont été plantés.

Elections du CME vont avoir lieu.

Don d'un tableau de Jean DREVON, de la part de Mme Michelle DAUPHIN

Expo photo et vernissage d'exposition de tableaux, sur ce mois de novembre.

M. BENATRU souhaite être informé.

Cout métrage a été tourné « le cailloux » sur St Jean de Bournay

Jumelage avec l'Italie, qui débute et sans doute avec le Piedmont, ville de CUMIANIA, 7 700 habitants. 3h24 de St Jean de Bournay.

Mme BROIZAT demande les coûts de la piscine. Le bilan sera fait, il ne sera pas brillant.

Prochain conseil le 16 décembre 2021